

# DELIBERATION DU BUREAU DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

## SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 14h30, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 24 août, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale (RDC du Restaurant) à Valdéries, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER.

**Objet :** Signature du Contrat Territorial Occitanie CTO

**Référence :** Dbur 2022.5

Membres en exercice : 13

Membres présents : 7

Voix délibératives : 7

**Membres présents :** Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Claude CLERGUE, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Didier SOMEN, Myriam VIGROUX

**Membres excusés :** Jean-Marc BALARAN, Sabine BOUDOU-OURLIAC, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, Christian PUECH, Marie-Claude ROLLAND

**Autres personnes présentes sans voix délibérative :** Loris CARIOU, Dominique DECLERCQ PUYPE, Bernard FABRE, Julien FRAT, Michel REYNES,

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le **cadre privilégié de dialogue stratégique et de gestion avec les territoires** pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le **partenariat entre les différents cosignataires** et constitue la « **feuille de route stratégique** » partagée entre le territoire du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, le Département du Tarn et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Ce Contrat établit la liste des projets envisagés sur la période 2022-2028 pour atteindre les objectifs stratégiques partagés, sous la forme d'un **Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028**, dans le respect des objectifs stratégiques partagés par l'ensemble des cosignataires, pour :

- **Promouvoir un nouveau modèle de développement**, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- **Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- **Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.**

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les **dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

Les intercommunalités, du PETR de l'Albigeois et des Bastides ont été invitées à être cosignataires du présent contrat, dans la continuité du partenariat établi avec la Région, dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.

Aussi,

Vu les statuts du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, qui prévoient les conditions d'élaboration et de mise en œuvre du Projet de Territoire et qui précisent les missions qui lui ont été confiées par les communautés de communes, notamment la préparation, l'animation et le suivi-évaluation des programmes de développement territorial ;

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Vu le projet de Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 établi par le PETR de l'Albigeois et des Bastides en concertation avec les services de la Région et du Département,

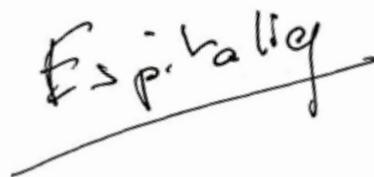
**Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité** des membres présents,

- **Approuve** le projet de contrat territorial Occitanie 2022-2028 porté par le PETR Albigeois et Bastides,
- **Mandate** le Président pour signer le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028,
- **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

**Certifié conforme,  
Le Président, J-Luc ESPITALIER**

A handwritten signature in black ink that reads "Espitalier". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal stroke.